

SÉANCE DU 26.01.2024

Tous les membres du conseil communal sont présents et tous les points sont approuvés à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre : Marc Ries ;

Échevines :

Marie-Claire Ruppert,
Sylvette Schmit-Weigel ;

Conseillers :

Claude Boden, Marc Bosseler,
Reinhold Dahlem, Hugo Da Costa,
Fernande Klares-Goergen, Patrick
Lamhène, Jean-Pierre Meisch,
Olafur Sigurdsson;

Secrétaire communal :

Steph Hoffarth.

Séance à huis clos (1 point) :

AFFAIRES DE PERSONNEL :

A. Nomination provisoire au poste de fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du « service urbanisme et environnement ».

Le conseil communal procède à la nomination d'un fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du « service urbanisme et environnement ».

Séance publique (18 points) :

1. APPROBATION DU BUDGET RECTIFIÉ 2023 ET DU BUDGET 2024.

Le conseil communal approuve le budget rectifié 2023 et le budget 2024, ceci conformément aux tableaux récapitulatifs ci-dessous

Budget rectifié de l'exercice 2023

	Service ordinaire (en €)	Service extraordinaire (en €)
Total des recettes	33.729.459,03	13.676.077,19
Total des dépenses	15.873.692,56	33.171.626,78
Boni propre à l'exercice	17.855.766,47	
Mali propre à l'exercice		19.495.549,59
Boni du compte 2022	9.066.054,71	
Boni général	26.921.821,18	
Mali général		19.495.549,59
Transfert ordinaire / extraordinaire	-26.921.821,18	+26.921.821,18
Boni présumé fin 2023		7.426.271,59

Deutsche Übersetzung:
Lëtzebuergesch Iwwersetzung:



Budget rectifié de l'exercice 2024

	Service ordinaire (en €)	Service extraordinaire (en €)
Total des recettes	20.561.682,34	26.648.776,82
Total des dépenses	17.064.467,61	28.564.150,08
Boni propre à l'exercice	3.497.214,73	
Mali propre à l'exercice		1.915.373,26
Boni présumé fin 2023		7.426.271,59
Boni général	3.497.214,73	5.510.898,33
Mali général		
Transfert ordinaire / extraordinaire	-3.497.214,73	+3.497.214,73
Boni définitif		9.008.113,06

2. BUDGET ET COMPTABILITÉ :

2.1. Approbation de recettes.

Le conseil communal approuve les recettes au montant total de 24.935.420,31 €.

2.2. Subsidés à accorder dans le cadre de « d'Gemeng Betzder hëllef ».

Le conseil communal approuve les dons au profit de « Betzder hëllef » au montant total de 55.000 €.

2.3. Subsidés extraordinaires aux associations.

Le conseil communal approuve un subside extraordinaire pour l'année 2022 au FC Syra Mensdorf, au montant de 31.132,04 €.

Le conseil communal décide d'accorder également un subside extraordinaire à l'asbl « Musék am Syrdall asbl » pour l'année 2024, ceci à titre de patronage du concert « Lëtzebuerger Lidder, nei arrangéiert 8.0. », dans le cadre de la 35^e Saison Musicale de Mensdorf, au montant de 5.000 €.

3. COMMISSIONS CONSULTATIVES COMMUNALES ET GROUPES DE TRAVAIL « TEAMS » :

3.1. Modification du règlement d'ordre intérieur des groupes de travail « Teams ».

Le conseil communal procède à une modification du règlement d'ordre intérieur des groupes de travail « Teams ».

3.2. Nomination des membres du « Klima Team », dans le cadre du pacte climat.

Le conseil communal nomme 8 membres parmi 13 candidats. Le « Klima Team » est donc

composé de l'échevine « Klimapaktschäffin », d'un membre du service urbanisme et environnement communal, du conseiller en énergie et des 8 membres nommés par le conseil communal.

3.3. Nomination des membres du « Natur Team », dans le cadre du pacte nature.

Le conseil communal nomme 4 membres parmi 6 candidats. Le « Natur Team » est donc composé de l'échevine « Naturpaktschäffin », d'un membre du service administratif communal, d'un membre du service technique communal, d'un membre du service urbanisme et environnement communal, d'un membre du syndicat SIAS, de deux membres du service forestier et des 4 membres nommés par le conseil communal.

3.4. Nomination des membres du « Fairtrade Team ».

Le conseil communal nomme 8 membres parmi 9 candidats. Un nouvel appel à candidatures pour les 3 postes vacants du « Fairtrade Team » sera publié prochainement.

3.5. Nomination de membres de la commission « Santé et social ».

Le conseil communal nomme 2 membres supplémentaires à la commission consultative communale « Santé et Social ».

4. AMÉNAGEMENT COMMUNAL :

4.1. Vote de la modification ponctuelle du PAP, concernant des fondsis au lieu-dit « Laangfelder/Hogewee » à Berg.

Le conseil communal approuve la troisième modification ponctuelle au PAP nouveau quartier « Laangfelder/Hogewee » à Berg (procédure allégée).



4.2. Modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Roudemerbaach » à Olingen – Accord du conseil communal.

Le conseil communal marque son accord à la modification ponctuelle du PAG sur des fonds sis à Olingen au lieu-dit «Roudemerbaach», de sorte que le collège des bourgmestre et échevins peut procéder aux consultations prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Il décide également de ne pas réaliser une évaluation environnementale étant donné que des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet.



Die beiden öffentlichen Zonen BEP und VERD entlang der Kuelesbaach in Roodt-Syre sollen durch einen Steg über den Bach miteinander verbunden werden.

5. CONVENTIONS :

5.1. Avenant à la convention « Ecole Régionale de Musique de Grevenmacher ».

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention en question, qui prévoit la modification de la clé de calcul pour la participation aux frais d'enseignement par commune initiale.

6. PACTE NATURE :

6.1. Approbation du concept d'éclairage pour la commune de Betzdorf.

Le conseil communal approuve le document du concept d'éclairage pour la commune de Betzdorf, élaboré dans le cadre du Pacte Nature.

7. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

7.1. Nouvelle fixation de la taxe communale pour le service « repas sur roues ».

Le conseil communal fixe la nouvelle taxe communale à 15,00 € pour le service « repas sur roues ».

7.2. Règlements de circulation.

Le conseil communal approuve les règlements de circulation suivants :

- ~ Roodt/Syre, N1 : déplacements des arrêts de bus « Roodt-sur-Syre / Rothoicht »
- ~ Betzdorf, rue de la Gare : « Buegbrennen »
- ~ Mendsdorf, rue Principale : construction d'une maison bifamiliale

8. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

Néant

9. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS.

SIGRE

Monsieur Claude BODEN informe du vote des membres du bureau du syndicat et de projets à réaliser au courant de l'année 2024.

SIAEG

Monsieur Olafur SIGURDSSON informe du vote des membres du bureau du syndicat.

SIDERE

Monsieur Reinhold DAHLEM informe que le début des travaux concernant le nouveau hall technique aura lieu en été 2024.

CIGR Syrdall

Monsieur Reinhold DAHLEM informe que, suite à une entrevue avec le collège échevinal de la commune de Betzdorf, l'association a décidé de garantir le service de proximité à partir de 65 ans et non plus à partir de 60 ans. Cette démarche s'avère nécessaire vu le manque de ressources de l'association. Les clients actuellement inscrits sont cependant acceptés même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge limité.

Syrdall Schwemm

Madame Marie-Claire RUPPERT informe du vote du budget 2024.

SIAS

Monsieur Marc RIES informe du fait que de nouvelles élections pour la nomination des membres du bureau du syndicat seront organisées.

SIGI

Monsieur Marc RIES informe du vote du nouveau bureau du syndicat.

10. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

Monsieur Hugo DA COSTA demande si la remise des subsides aux étudiants sera à nouveau organisée en présentiel comme il y a quelques années.

Le **bourgmestre** répond que la forme actuelle a été instaurée suite à l'épidémie du COVID. Le succès auprès des jeunes quant à une cérémonie en présentiel est cependant très modeste. Il propose de demander l'avis auprès de la commission #betz4yourfuture.

Monsieur Marc BOSSELER demande d'obtenir des précisions quant aux conditions en cas de vente ou héritage de maisons acquises auprès de la société SNHBM.

Le **bourgmestre** en informera le conseil communal lors de la prochaine séance.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN se renseigne sur le « Second Hand Corner ».

Le **bourgmestre** informe que le « Second Hand Corner » organisé par l'association « Jugendhaus Betzder » a dû être arrêté vu le manque de ressources. Momentanément ce service ne sera plus mis en place.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN a été interpellée par des habitants concernant l'organisation des visites lors des anniversaires de 80, 85 ou 90 ans.

Le **bourgmestre** répond qu'une délibération fixant les règles d'attribution et d'organisation sera prise par le collège échevinal.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN regrette que la commune ne procède pas à une illumination plus festive lors des fêtes de fin d'année.

Le **bourgmestre** répond que, si tel est le vœux, la charte concernant l'économie d'énergie votée par le conseil communal devrait être adaptée.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN informe de la situation de stationnement malsaine dans la « Zillerei ». Souvent des véhicules bloquent la piste cyclable et les chemins ruraux.

Le bourgmestre informe qu'il sera remédié à ces situations par l'engagement prochainement d'un agent municipal.

Monsieur Jim MEISCH demande s'il existe un concept concernant l'apaisement du trafic au « Kéisbiérg ».

Le bourgmestre informe que la commune a déjà entreprise toutes les mesures de la compétence communale. Il propose d'en discuter lors d'une entrevue avec l'Administration de Ponts & Chaussées.

Monsieur Jim MEISCH demande si la commune pourrait procéder à un aménagement adéquat et à un entretien du terrain situé près du « Kochkeller ».

Le bourgmestre répond qu'il se renseignera auprès des services compétents.

Monsieur Reinhold DAHLEM demande à ce que les panneaux de signalétique touristique installés dans la rue de la Montagne soient nettoyés.

Le bourgmestre répond que ces travaux sont inscrits au budget de l'année 2024.

Monsieur Reinhold DAHLEM informe que les démarches entreprises par la commune pour l'apaisement du trafic dans la « Roudemerstrooss » n'ont pas porté les fruits attendus.

Le bourgmestre répond que la commune a déjà entrepris toutes les mesures de la compétence communale. Il propose d'en discuter lors d'une entrevue avec l'Administration de Ponts & Chaussées.

Monsieur Reinhold DAHLEM remercie les services techniques de leur engagement lors des travaux de déneigement et des pluies verglaçantes le 17 janvier dernier.



ÄERT KAND HUET SCHWIEREGKEETE BEIM LÉIEREN ?
Da wentt lech un de **SUPER SENIOR!**

VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES ?
Faites appel au **SUPER SENIOR !**

DOES YOUR CHILD HAVE LEARNING DIFFICULTIES?
Call on the **SUPER SENIOR !**



Design: Koom.lu | Illustrationen: Nadine Scheller



MEC | mouvement pour
asbl | l'égalité
des chances
... pour tous!

COORDINATION & CONTACT:
9, rue André Duchscher | L-6434 Echternach
Tél.: 26 72 00 35 | 621 66 92 12
info@mecasbl.lu



WWW.MECASBL.LU